



HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE
EN POLYNESIE FRANCAISE

**DISCOURS DE M. LIONEL BEFFRE, HAUT-COMMISSAIRE
OUVERTURE DE LA 8^{ème} CONFERENCE MARITIME REGIONALE
Jeudi 21 novembre 2013**

Monsieur le Président,

Messieurs les Ministres,

Monsieur le Secrétaire général adjoint,

Amiral,

Monsieur le procureur général,

Mesdames et messieurs officiers généraux et officiers, directeurs et chefs de services,

Mesdames et messieurs

Il me revient tout d'abord, monsieur le Secrétaire général adjoint de la mer, de vous remercier d'enrichir de votre présence cette 9^{ème} Conférence maritime régionale de Polynésie française. Cette conférence, organisée en alternance avec la Nouvelle-Calédonie, est un moment important car elle permet de réunir divers talents et compétences autour des sujets stratégiques qui sont ceux de la mer en Polynésie française.

Institution contemporaine, la conférence maritime régionale offre l'opportunité rare d'échanges et de débats entre tous les acteurs du monde maritime. Elle permet au représentant de l'Etat en mer (que je suis) assisté du commandant de la zone maritime (l'amiral) de réunir tous les deux ans les représentants des administrations exerçant leur action en mer.

J'ai désiré, cette année, qu'elle ne se limite ni à une simple obligation protocolaire, ni à une réunion de travail entre agents de l'Etat.

Plus encore que par le passé, la parole sera donc aujourd'hui largement offerte au Pays qui ne viendra pas simplement offrir un éclairage sur tel ou tel point mais qui aura l'opportunité d'exprimer sa vision des enjeux maritimes, ses ambitions en la matière.

De fait, la politique maritime ne doit pas se concevoir de façon isolée, compartimentée. Elle ne s'envisage, à mon sens, que de façon intégrée et coopérative. Les enjeux de la mer sont trop importants, stratégiques pour la Polynésie, les questions trop entremêlées pour que l'Etat et le Pays ne travaillent pas ensemble sur ces thèmes, au sein d'un partenariat dynamique.

Ce partenariat existe d'ores et déjà. Il existe au quotidien entre administrations de l'Etat et du Pays et il se concrétise également depuis 2010 au sein du Conseil Polynésien de la Mer et du Littoral, le CPML. Beaucoup a déjà été fait dans le cadre du CPML et je tiens notamment à saluer la contribution aux Assises nationales de la mer élaborée par le comité Ruahatu et qui a servi de base à la politique maritime durable de la Polynésie française.

Mais, un nouveau souffle doit à présent être donné à ce conseil et à l'ensemble de ces trois comités. Je pense notamment au comité stratégique qui ambitionne de conduire une politique maritime intégrée mais dont chacun sait qu'il n'a jamais réellement fonctionné. Aussi, répondant en cela à un vœu exprimé par le Pays, j'ai souhaité saisir l'occasion de cette conférence maritime pour relancer le dispositif du comité stratégique. En marge de la CMR, aura donc lieu demain un comité restreint Etat/Pays consacré à certains enjeux d'avenir telles les énergies marines renouvelables, l'extension du plateau continental ou les terres rares. Je souhaite, grâce à l'appui des scientifiques de l'IFREMER, de l'IRD ou encore du SHOM, que ce comité stratégique soit une nouvelle étape dans l'édification d'une politique maritime intégrée.

Saisissons ces occasions, qui nous sont offertes par la conférence maritime et ce comité stratégique, pour renforcer un partenariat qui doit ambitionner le développement harmonieux des activités maritimes qui, tout en veillant à la protection de l'environnement et à la sécurité des usagers de la mer, favorisera l'essor économique de la Polynésie française.

Si j'insiste autant sur ce partenariat, c'est qu'il est la conséquence explicite des dispositions de la loi organique du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française.

Cette loi organique opère certes une répartition des compétences entre l'Etat, le Pays, les communes mais s'il est un monde en mouvement permanent, vivant, parfois turbulent et aux intérêts mêlés, c'est bien le monde de la mer.

Ce partenariat n'est pas seulement souhaitable, il me semble indispensable.

Indispensable donc même si l'Etat n'en oublie pas pour autant les responsabilités qui sont les siennes et qu'il exerce au quotidien.

L'action de l'Etat en mer, en Polynésie française, se matérialise tout d'abord par l'exercice de sa souveraineté. Des centaines d'heures de mer et de vol sont ainsi consacrées chaque année à surveiller la zone économique exclusive de Polynésie française mais aussi de Clipperton.

L'action de l'Etat, c'est aussi la protection, la sauvegarde des usagers de la mer :

- par un dispositif de prévention sous la forme de campagnes de sensibilisation dans les lagons comme dans les médias ;
- mais aussi par la réponse apportée tous les jours par le MRCC Papeete aux messages de détresse des usagers ou aux inquiétudes exprimées par les familles. En 2012, ce sont 147 opérations de recherche et de sauvetage qui ont été coordonnées et résolues par l'intervention de moyens militaires, de la gendarmerie mais aussi de moyens privés, notamment des adhérents de la FEPSM.

L'action de l'Etat, c'est aussi la surveillance et le contrôle des pêches dans les lagons, la Zone Economique Exclusive (ZEE) ou ses abords immédiats, dans un cadre national comme régional. Le dispositif de surveillance existant, reposant essentiellement sur les moyens maritimes et aériens de la marine nationale, mais aussi de la gendarmerie et de la douane au plus près des côtes, me semble performant et suffisamment dissuasif pour éviter les incursions de pêcheurs étrangers dans la ZEE.

A ces missions, il faut ajouter la prévention et la lutte contre les pollutions marines mais aussi la lutte contre les activités illicites. Sur ce dernier point, j'ai demandé au commandant de zone maritime, en coordination avec les autres administrations et notamment la Justice, d'exercer toute sa vigilance et de se tenir paré face à la menace que représente le Narcotrafic. Trois saisies récentes (au Tonga, Vanuatu, Nouvelle-Calédonie) nous incitent à penser que la zone maritime fait l'objet d'un transit croissant de substances illicites et il reviendra à l'Etat de fournir, le moment venu, la réponse adaptée à cette nouvelle menace venue de la mer.

« Partenariat Etat/Pays » mais aussi « rôle de l'Etat » sont au cœur des préoccupations qui sont miennes, en tant que représentant de l'Etat en mer.

Je suis conscient de l'importance et du nombre des défis à relever pour tous les acteurs présents en mer dont je constate avec satisfaction qu'ils sont nombreux aujourd'hui.

J'espère que cette journée nous permettra, à nous tous acteurs du monde maritime, de confronter nos points de vue, d'enrichir nos connaissances et de progresser dans nos réflexions.

Je laisse à présent la parole au commandant de zone maritime à qui il revient de vous présenter l'ordre du jour de cette conférence.

Je vous remercie.